

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE COOPÉRATIVE D'ALLARDVILLE LTÉE	Numéro de permis 2013177	Date d'inspection Le 27 novembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative d'Allardville		Numéro de téléphone (506) 725-2072	
Adresse 4572 134 Route Allardville NB E8L 1E4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite prévue avec la directrice pour prendre les mesures du local principal ainsi qu'un nouveau local qui pourrait être agréé au permis. Suite au mesure il fut établit avec la directrice que seulement le local principal ainsi que le gymnase seront utilisés par les enfants de la garderie. Ces deux locaux sont déjà agréés au permis.

-Le ratio fut respecté durant la visite.

Observations: Durant la visite, les enfants ont fait un bricolage, pour ensuite chanter des chants de Noël et danser. Une fois la danse terminée, ils se sont préparés pour manger leur collation.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 novembre 2023

Date

original signé par

Francine McGraw

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 novembre 2023

Date